

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mai 2023

VISANT À RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'INTENSIFICATION
ET L'EXTENSION DU RISQUE INCENDIE - (N° 1071)

AMENDEMENT

N ° CE201

présenté par

Mme Heydel Grillere, M. Lovisolo, M. Bordat, M. Guillemard, M. Pont, M. Giraud, Mme Yadan,
M. Sertin et M. Vojetta

ARTICLE 10

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.